

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE STROOBANTS À EVERE

La modération des vitesses de la rue Stroobants se justifie par la circulation intense et trop rapide pratiquée sur cet axe. L'obtention d'un effet de porte marqué est impérative, de même que la protection des traversées piétonnes. De plus, le maintien de circulation bus dans de bonnes conditions incite à user parcimonieusement des plateaux, et à privilégier des mesures horizontales telles que les chicanes et flots au lieu de dispositifs surélevés.

Le projet de réaménagement du tronçon de la rue Stroobants compris entre la rue Carli et la rue Walckiers est basé sur les prescriptions du Plan de Circulation et de Stationnement avec comme objectif la recherche d'interventions ponctuelles et efficaces (sans réaménagement complet) en raison de contraintes budgétaires, d'une part, et en raison de l'état actuel relativement satisfaisant de la chaussée, d'autre part.

En outre, le choix d'adapter les deux îlots directionnels existants et de les accentuer par des plantations d'arbres et d'arbustes, semblait plus opportun en raison de "l'effet de porte" qu'ils procurent, offrant une bonne transition entre la partie arborée de la rue et celle plus étroite et densément bâtie. L'impact de la chicane ainsi obtenu est encore renforcé par le prolongement d'une zone pavée légèrement surélevée (5 à 7 cm) à l'extrémité d'un des îlots plantés.

L'ensemble des chicanes et des agrandissements de trottoirs réalisés permet de délimiter des zones de stationnement tout en maintenant les 19 places de stationnement existantes.

